

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 6 Décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBORSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur CRASNAULT (*pouvoir à Madame DUFOUR-TONINI*), Madame THURLOTTE (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Monsieur BIREMBAUT (*pouvoir à Madame RYSPERT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 4 : FINANCES. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ACADÉMIE MUNICIPALE DE BILLARD DE DENAIN « LA CARAMBOLE ».

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Il est rappelé que, chaque année, des subventions sont attribuées aux associations, ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale, compte tenu des frais occasionnés dans le cadre de leurs activités relevant d'un intérêt local.

Les subventions allouées peuvent être de deux types différents : les subventions au titre du fonctionnement annuel de l'association et les subventions au titre d'actions ponctuelles, liées notamment à l'organisation d'un événement spécifique ou exceptionnel.

Il est précisé, pour les subventions au titre des actions spécifiques, que le versement de celles-ci ne se réalisera qu'à condition que l'évènement ou les missions exceptionnelles pour lesquelles elles ont été attribuées aient lieu.

Vu la demande en date du 21 Juin 2024 formulée par l'Académie Municipale de Billard de Denain – "La Carambole" au titre d'actions spécifiques, afin de participer à une compétition internationale ainsi qu'aux demi-finales des Championnats de France par Equipes,

Considérant la compétence du Conseil Municipal pour l'octroi de subventions aux associations,

.../...

Il vous est demandé d'accorder le complément de subvention cité ci-dessous :

■ **Au titre des actions spécifiques :**

- Académie Municipale de Billard de Denain – « *La Carambole* » **600€**

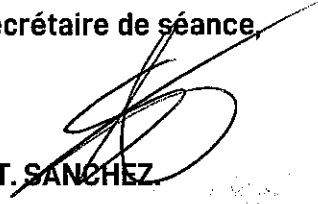
Les crédits correspondants sont inscrits au Budget à l'article 65748.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR.

Il est précisé que Monsieur HOCHART, intéressé par la délibération, n'a pas pris part au vote.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ

Pour Extrait Conforme,


Le Maire,
A.L. DEBON TONINI

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....